Réf. Farde e-Assemblées : 2564648

N° OJ : 128

Rapport - Conseil du 04/12/2023

Objet : Proposition de motion introduite par M. WEYTSMAN et Mme DEBAETS, Conseillers communaux.

Motion marquant l'adhésion de la Ville de Bruxelles à la Stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et au maintien de la vie juive en Europe.

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes ;

Vu le même engagement quant à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, en ses articles 5 et 9 ;

Vu que l'antisémitisme peut être défini comme une certaine perception des Juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, des institutions communautaires et des lieux de culte ;

Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant à chacun le droit :
4° la protection d'un environnement sain ;
5° l'épanouissement culturel et social ;

Vu que la pandémie que nous avons traversée, a été dévastatrice à tous les niveaux, y compris dans la désignation de boucs-émissaires et que différentes communautés ont été ciblées et que la pandémie a attisé et augmenté les discours antisémites ;

Vu qu'en 2020, selon le site « antisemitisme.be », on note une augmentation de 36,5% p/r à 2019 des faits d'antisémitisme, représentant une hausse de 56% p/r à la moyenne des cinq dernières années. Parmi ces chiffres, 70,4% sont relatifs à des discours haineux sur les réseaux sociaux, d'autres, à des dégradations de l'espace public ou concernent des cas d'agressions/menaces à Anvers et Bruxelles. Sans oublier le détournement de l'étoile jaune pour comparer l'instauration du pass sanitaire à la Shoah ou les thèses conspirationnistes ;

Considérant de plus, qu'il ressort de l'enquête de la FRA sur les personnes juives publiée en mars 2019 et menée dans 12 Etats membres de l'Union Européenne, dont la Belgique, que 92% des Juifs belges considèrent que l'antisémitisme exprimé en ligne est un problème dans leur pays – il s'agit du pourcentage le plus élevé après la France - et que 55% des Belges interrogées (bien au-dessus de la moyenne) craignent de devenir victimes d'une insulte antisémite ou d'harcèlement dans les 12 prochains mois alors que 41% craignent pour leur intégrité physique (au cours de cette même période) ;

Considérant l'augmentation des actes antisémites, qui prend des formes inquiétantes, tant dans sa perception et que dans le vécu (voir le Eurobarometer 484, deuxième enquête menée par la Fundamental Rignts Agency en 2018, publiée en 2019) ;

Considérant que, dans cette enquête, un.e Européen.ne sur deux considère que l'antisémitisme est un problème, que 89% considèrent que l'antisémitisme a augmenté pendant les 5 dernières années et principalement via Internet et que tous ces chiffres justifient à eux seuls un besoin d'action fort et l'envoi d'un message sans appel;

Considérant que plus récemment, entre le mois d'octobre 2023 et novembre 2023, plus de cinquante signalements d'actes antisémites ont été recensés par UNIA ;

Considérant que, depuis le 7 octobre, Unia reçoit des signalements ou ouvre lui-même des dossiers pour des propos ou des actes qualifiés d'antisémites (en ce compris ce qui relève du négationnisme). "En un mois, Unia a enregistré 52 signalements en lien avec le conflit israélo-palestinien (19 côté FR – 33 côté NL). Dans 43 cas, l'ascendance juive est clairement évoquée (17 côté FR – 26

côté NL). La majorité des signalements concernent des discours et propos de haine. Deux dossiers concernent un crime de haine. Dans ces deux dossiers, Unia est en contact étroit avec le Parquet. A titre de comparaison, Unia a reçu, en 2022, 4 à 5 signalements par mois relevant de l'antisémitisme".

Considérant que, face à la montée inquiétante de l'antisémitisme, l'Union Européenne a présenté sa 1ère stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive;

Considérant que la stratégie européenne est une première dans la lutte contre l'antisémitisme au niveau européen, avec un calendrier de réalisations et des évaluations;

Considérant que cette stratégie repose sur trois axes, à savoir :
1. La prévention de toutes les formes d'antisémitisme et de lutte contre celles-ci
2. La protection et le soutien de la vie juive dans l'UE, avec financement de la sécurité à hauteur de 24 millions ;
3. L'éducation, la recherche et la mémoire de la Shoah ;

Considérant que cette même stratégie n'est pas le seul fait des compétences européennes, ni fédérales, ou régionales, mais nécessite l'adhésion de tous les Etats, et au sein de ceux-ci, des différents niveaux de pouvoir ;

Considérant le calendrier de cette stratégie jusque 2030 et des rapports de mise en œuvre de celle-ci, demandés pour 2024 et 2029 ;

Considérant que l'échelon communal est celui le plus proche des citoyens, que c'est à cet échelon que le vivre ensemble peut participer à la réussite de la stratégie européenne entre tous les citoyens d'une même Commune ;

Considérant que les Communes ont une marge de manœuvre et peuvent être porteuses de comportements exemplaires ;

Considérant la crise sanitaire de la COVID-19 et ses effets décuplés pour les populations les plus fragiles et les fantasmes quant à un éventuel complot, porteur d'antisémitisme, comme l'atteste une étude franco-allemande de juin 2021 ;

Considérant que les Bourgmestres sont responsables de la sécurité des citoyens présents sur le territoire de leur commune ;

Considérant que la Ville de Bruxelles s'est engagée depuis des années à être une commune accueillante et ouverte à toutes et tous, aussi bien en tant qu'employeur, qu'en tant que Pouvoir organisateur au sein de ses écoles, qu'en tant qu'autorité administrative ;

Considérant l'adoption en mars 2023 par la Ville de Bruxelles d'un plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, décliné en 44 actions dans de nombreux départements de la vie locale ;

Considérant l'adhésion de la Ville de Bruxelles à la Coalition des villes contre le racisme (ECCAR) et leur plan d'actions en 10 points ;

Considérant les activités passées de la Ville de Bruxelles, et ce depuis des années, pour favoriser le devoir de Mémoire et l' apprentissage d'une citoyenneté active, notamment à travers la formations d'agents et la sensibilisation des générations ;

DECIDE
- d'adhérer à la Stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive ;

DEMANDE au Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles :
- d'avoir une attention particulière quant au respect de cette stratégie et de ses évaluations;

DEMANDE aux autorités fédérales :
- d'adhérer et d'appliquer le programme de prévention de toutes les formes d'antisémitisme et de lutter contre celles-ci ;
- de protéger et de soutenir la vie juive, en demandant que soit allouée une partie des 24 millions dédiés à cette stratégie pour la sécurité des espaces publics et lieux communautaires entre autres ;
- de participer activement au programme d'éducation, de recherche et de mémoire de la Shoah ;
- de lutter contre l'antisémitisme actuel dans toutes ses formes ;

DEMANDE au Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale de s'engager dans la même voie dans son champ de compétences propres.

DECIDE

• De transmettre la présente motion au Parlement Fédéral, au Parlement Régional Bruxellois, au Premier Ministre, à la Ministre des Affaires étrangères, au Ministre Président Bruxellois.

(s) David WEYTSMAN et Mme Bianca DEBAETS, Conseillers communaux.

Annexes :